F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Gestion innovante et inclusive des ressources forestières et fauniques pour l'Afrique

Banjul (la Gambie), 1er – 5 décembre 2025

Gestion durable des forêts et de la faune sauvage dans les petits États insulaires en développement

Résumé

Les petits États insulaires en développement (PEID) en Afrique (Cabo Verde, les Comores, la Guinée-Bissau, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles) sont confrontés à des vulnérabilités communes, notamment une superficie terrestre limitée, des écosystèmes de grande valeur et une exposition croissante aux chocs climatiques et à la perte de biodiversité[1]. Les forêts et la faune sauvage sont indispensables aux moyens de subsistance locaux, car elles fournissent du bois de chauffage, des produits forestiers non ligneux et des activités d'écotourisme, tout en contribuant à la sécurité alimentaire grâce à la chasse et à la pêche, et à la résilience climatique grâce à la protection des bassins versants et des zones côtières. Alors que l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) pour 2025 indique un ralentissement mondial des taux de déforestation, les PEID d'Afrique continuent de subir la pression due à la surexploitation du bois et de la viande de brousse, aux espèces envahissantes, à l'expansion agricole, à la salinisation de l'eau douce, à la dégradation des récifs coralliens et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

En réponse, les pays restaurent les forêts et les zones humides dégradées, réhabilitent les bassins versants, renforcent les réseaux d'aires protégées, adoptent des pratiques forestières durables et développent des systèmes communautaires de gestion de la faune sauvage. Ils renforcent également les capacités locales par l'éducation et des partenariats dans les domaines de l'agroforesterie, de l'apiculture et de l'écotourisme, et

[1] https://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/un-decade/world-restoration-flagships/small-island-developing-states/fr

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

intègrent les priorités en matière de forêts et de faune sauvage dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Ensemble, ces efforts illustrent comment les PEID d'Afrique concrétisent les objectifs mondiaux en actions locales afin d'équilibrer la conservation et le développement.

La gestion durable des forêts et de la faune sauvage dans les PEID d'Afrique s'appuie sur un continuum allant des objectifs mondiaux à la mise en œuvre sur le terrain, combinant des initiatives communautaires, des cadres politiques solides et des partenariats internationaux. Il est essentiel de développer et de renforcer ces approches pour protéger la biodiversité, améliorer la résilience climatique et soutenir les moyens de subsistance des petites communautés insulaires.

La Commission est invitée à:

- Prendre note des conclusions de la FRA 2025 et des initiatives en cours de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de la FAO relatives à la gestion des forêts et de la faune sauvage dans les PEID d'Afrique, et promouvoir leur utilisation dans la plans et rapports nationaux.
- Encourager l'intégration de la gestion des forêts et de la faune sauvage des PEID dans les cadres nationaux relatifs à la biodiversité, au climat et au développement durable, notamment en renforçant les zones protégées et les mécanismes d'application.
- Promouvoir les pratiques communautaires de restauration et de gestion durable, telles que la réhabilitation des mangroves, l'agroforesterie, la restauration des bassins versants et la conservation des habitats fauniques, afin de renforcer la résilience et d'améliorer les moyens de subsistance locaux.
- Promouvoir l'échange de connaissances sur les meilleures pratiques et la coopération technique entre les PEID d'Afrique et avec les partenaires régionaux afin d'améliorer les capacités institutionnelles, les systèmes de surveillance et l'adoption de pratiques durables de gestion des forêts et de la faune sauvage.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la CFFSA
Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF)
Edward.Kilawe@fao.org

I. INTRODUCTION

1. Dans les PEID d'Afrique, les forêts et la faune sauvage jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité, la régulation du climat et la préservation des moyens de subsistance locaux. Bien que leur superficie forestière totale soit limitée à l'échelle mondiale, ces forêts sont vitales pour les espèces endémiques et les services écosystémiques, la protection des bassins versants, la productivité des pêches, la stabilité des sols et la résilience face aux tempêtes et à l'érosion côtière. Les communautés des PEID d'Afrique dépendent du bois de chauffage, des produits forestiers non ligneux, des systèmes agroforestiers et des ressources fauniques pour leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leurs pratiques culturelles.

2. Les conclusions du rapport de la FRA 2025 mettent en évidence des disparités importantes en matière de couvert forestier, de densité de la biomasse et de pratiques de gestion entre Cabo Verde, les Comores, la Guinée-Bissau, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles. Plusieurs îles ont réalisé des progrès en matière de restauration et de gestion durable, tandis que d'autres continuent de subir les pressions liées à la déforestation, aux espèces envahissantes, aux perturbations climatiques et à la limitation des ressources en terres et en eau. Ces différences soulignent la nécessité d'adopter des approches adaptées aux caractéristiques écologiques, aux conditions socio-économiques et aux capacités institutionnelles de chaque pays.

3. Le présent document examine la situation des forêts et de la faune sauvage dans les PEID d'Afrique, décrit les principes et les pratiques régissant leur gestion durable, et présente les défis actuels et les nouvelles opportunités. Il identifie également les initiatives nationales, régionales et mondiales en cours qui aident les PEID d'Afrique à renforcer leurs cadres de gouvernance, à améliorer leurs capacités techniques et à promouvoir des approches intégrées de la gestion des forêts et de la faune sauvage.

4. Selon le rapport de la FRA 2025, le couvert forestier des six PEID d'Afrique varie considérablement. La Guinée-Bissau enregistre la couverture forestière la plus importante, avec 74,7 pour cent, suivie des Seychelles et de Sao Tomé-et-Principe, avec chacune 57,6 pour cent, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 32 pour cent. Les tendances entre 2020 et 2025 montrent une diminution de la superficie forestière en Guinée-Bissau (-0,20 pour cent) et aux Seychelles (-0,80 pour cent), tandis que Cabo Verde enregistre la plus forte augmentation (+1,26 pour cent), suivi des Comores (+0,3 pour cent) et de Sao Tomé-et-Principe (+0,05 pour cent). La densité de la biomasse reflète également les différences écologiques: Sao Tomé-et-Principe affiche la densité moyenne la plus élevée (159 tonnes par hectare (t/ha)), suivi des Seychelles (135 t/ha) et de Maurice (124 t/ha), tandis que la Guinée-Bissau (62 t/ha) et les Comores (66 t/ha) affichent des niveaux modérés, et Cabo Verde, caractérisé par un climat semi-aride, n'enregistre que 9 t/ha.

5. Les pratiques de gestion forestière varient également. Sao Tomé-et-Principe et Maurice rapportent que 100 pour cent de leurs zones forestières font l'objet de plans de gestion qui donnent la priorité à la conservation et à l'utilisation durable. Cabo Verde privilégie fortement la restauration, avec des engagements promettant d'ajouter 3 000 hectares de forêt d'ici à 2030, tandis que la Guinée-Bissau affecte la majeure partie de ses terres forestières à des usages multiples. La propriété forestière est principalement publique dans les six pays, à l'exception des Comores où 15 900 hectares sont détenus par des propriétaires privés. Les perturbations continuent de poser des défis: 624 900 hectares en Guinée-Bissau ont été affectés par des incendies en 2020; Maurice est confrontée à des menaces importantes liées aux espèces envahissantes; et Sao Tomé-et-Principe continue de lutter contre l'exploitation forestière illégale.

II. GESTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LES PEID

6. Les conclusions de la FRA 2025 mettent en évidence des différences significatives en matière de couvert forestier, de densité de la biomasse et de pratiques de gestion entre les six PEID d'Afrique. La Guinée-Bissau a le couvert forestier le plus important, avec 74,7 pour cent, suivie des Seychelles et de Sao Tomé-et-Principe, avec chacune 57,6 pour cent, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 32 pour cent. En comparaison, Maurice (18,9 pour cent), les Comores (17,9 pour cent) et Cabo Verde (12,7 pour cent) ont une couverture forestière nettement inférieure en raison de leur superficie limitée et de leurs conditions écologiques plus arides. Les tendances entre 2020 et 2025 indiquent une diminution de la superficie forestière en Guinée-Bissau (-0,20 pour cent) et aux Seychelles (-0,80 pour cent), tandis que Cabo Verde a enregistré les gains les plus importants (+1,26 pour cent), suivi des Comores (+0,3 pour cent) et de Sao Tomé-et-Principe (+0,05 pour cent).

7. La densité de la biomasse reflète également les différences écologiques: Sao Tomé-et-Principe affiche la densité moyenne la plus élevée (159 t/ha), suivi des Seychelles (135 t/ha) et de Maurice (124 t/ha), tandis que la Guinée-Bissau (62 t/ha) et les Comores (66 t/ha) affichent des niveaux modérés, et Cabo Verde, caractérisé par un climat semi-aride, n'enregistre que 9 t/ha. La plupart des terres forestières sont du domaine public, à l'exception des Comores, qui déclarent 15 900 hectares en propriété privée. Les approches en matière de gestion forestière varient considérablement : Sao Tomé-et-Principe et Maurice déclarent que 100 pour cent de leurs forêts font l'objet de plans de gestion qui privilégient la conservation et l'utilisation

durable; Cabo Verde privilégie largement la restauration et s'est engagé à ajouter 3 000 hectares de forêt d'ici à 2030; enfin, la Guinée-Bissau affecte la plupart de ses terres forestières à des usages multiples.

8. Les forêts et la faune sauvage dans les PEID d'Afrique continuent de subir des pressions croissantes. La Guinée-Bissau a signalé que 624 900 hectares ont été affectés par les incendies en 2020, tandis que Maurice est confrontée à des menaces persistantes liées aux espèces envahissantes. L'exploitation forestière illégale reste un sujet de préoccupation à Sao Tomé-et-Principe. D'autres pressions, notamment la surexploitation du bois et de la viande de brousse, la superficie limitée des terres, la salinisation de l'eau douce, la dégradation des récifs coralliens et l'exposition croissante aux tempêtes et aux phénomènes météorologiques extrêmes, menacent davantage la stabilité des écosystèmes forestiers et fauniques. Ces défis soulignent la nécessité d'adopter des approches solides et intégrées en matière de gestion durable.

III. PRINCIPES, PRATIQUES, DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET INITIATIVES

9. Les PEID d'Afrique adoptent une série de principes et d'approches de gestion visant à préserver les forêts et la faune sauvage tout en faisant face à des pressions écologiques, sociales et économiques persistantes. Bien que les contextes diffèrent d'une île à l'autre, les dimensions fondamentales de la durabilité restent les mêmes. Les sous-sections suivantes présentent les principes directeurs, les pratiques opérationnelles, les principaux défis, les nouvelles opportunités et les initiatives en cours en matière de gestion des forêts et de la faune sauvage dans les PEID d'Afrique.

Principes

10. Environnementaux: la gestion durable privilégie la préservation de la biodiversité, de la productivité et de la vitalité des forêts afin d'assurer le maintien de leurs fonctions écologiques, notamment la protection des bassins versants, la stabilité des sols, la conservation des habitats et la réhabilitation des forêts dégradées, des mangroves et des zones de faune[2].

11. Économiques: les PEID tentent de trouver un équilibre entre l'utilisation des ressources et la santé à long terme des écosystèmes, en favorisant les moyens de subsistance durables basés sur les produits forestiers ligneux et non ligneux, les petites entreprises, l'écotourisme et les systèmes agroforestiers, tout en assurant la régénération des forêts et le stockage du carbone.

12. Sociaux: la gestion durable reconnaît l'importance des communautés locales et autochtones. Le respect des droits des communautés, la transparence dans la gouvernance forestière et les avantages directs pour la population locale sont essentiels pour renforcer la gestion responsable et garantir l'équité sociale.

Pratiques

13. Les PEID d'Afrique ont recours à un large éventail de pratiques visant à préserver et à restaurer les ressources forestières et fauniques:

a. Reboisement et réhabilitation: plantation d'arbres pour restaurer les paysages dégradés, y compris la replantation de mangroves, l'expansion de l'agroforesterie et les efforts de verdissement urbain.

[2] https://www.fao.org/newsroom/detail/global-deforestation-slows--but-forests-remain-under-pressure--fao-report-shows/en#:~:text=Forests%20are%20important%20for%20food,of%20drought%2C%20desertification%2C%20soil%20erosion

b. Abattage sélectif: l'abattage prudent des arbres afin de préserver la santé de l'écosystème et de permettre une productivité forestière continue.

c. Gestion des incendies: le recours à des brûlages contrôlés, la construction de pare-feu et l'élimination des espèces envahissantes afin de réduire le risque d'incendies de forêt à grande échelle.

d. Lutte contre les ravageurs et les maladies: la mise en œuvre de programmes visant à lutter contre les maladies et les ravageurs forestiers.

e. Gestion des habitats fauniques: la conservation et l'amélioration des habitats afin de soutenir des populations fauniques viables.

f. Mesures de protection de l'environnement: mise en œuvre de pratiques qui minimisent l'érosion des sols, protègent les cours d'eau et limitent l'utilisation de pesticides chimiques et d'autres intrants.

g. Zones de conservation désignées: la création de forêts protégées, de réserves terrestres et d'aires marines protégées afin d'assurer une protection écologique à long terme.

14. Les PEID d'Afrique adoptent diverses approches pratiques de la gestion des forêts et de la faune sauvage, et les expériences nationales illustrent comment la restauration, l'utilisation durable et le renforcement de la gouvernance favorisent la résilience des écosystèmes.

a. Guinée-Bissau: restauration à grande échelle des mangroves afin de réhabiliter les zones humides, d'améliorer les pêcheries et de renforcer la protection du littoral; affectation des terres forestières à des usages multiples; progrès dans l'intégration du reboisement dans les plans nationaux de développement.
b. Comores: réhabilitation des bassins versants des collines afin d'améliorer la rétention d'eau, de réduire l'érosion et de favoriser la stabilité agricole et la biodiversité.
c. Maurice: La couverture forestière totale est soumise à des plans de gestion et a des mesures de contrôle strictes pour lutter contre les espèces envahissantes qui affectent les forêts et la faune indigènes.
d. Sao Tomé-et-Principe: l'ensemble du domaine forestier est soumis à des plans de gestion; poursuite de la réglementation de l'utilisation des forêts et des efforts de lutte contre l'exploitation forestière illégale.
e. Seychelles: renforcement de la gestion des zones protégées terrestres et côtières et application des réglementations relatives à la protection de la faune sauvage, les écosystèmes de mangrove et côtiers jouant un rôle écologique essentiel.
f. Cabo Verde: forte orientation vers la restauration, avec des efforts pour étendre la superficie forestière et lutter contre la dégradation des terres dans des conditions semi-arides.

Défis

15. Les PEID d'Afrique sont confrontés à un nombre de défis interdépendants qui limitent l'efficacité de la gestion durable des forêts et de la faune sauvage :

a. Capacités institutionnelles et techniques limitées: les lacunes en matière de capacités institutionnelles, techniques et financières, en particulier au niveau local, entravent la planification, la mise en œuvre et l'application à long terme.

b. Superficies limitées et utilisations concurrentes des terres: la forte demande en terres pour la construction de logements, le tourisme, l'agriculture et les infrastructures exerce une pression intense sur un paysage forestier déjà limité.

c. Variabilité climatique et phénomènes extrêmes: les tempêtes et l'élévation du niveau de la mer constituent un risque direct pour les forêts côtières, et la pénurie d'eau limite les possibilités de reboisement et de restauration.

d. Contraintes en matière de ressources: les ressources humaines et financières limitées réduisent la capacité des institutions à répondre aux exigences de la gestion durable des forêts, tandis que le coût élevé de l'expertise technique (par exemple pour les inventaires forestiers ou la surveillance à distance) limite encore davantage l'efficacité de la planification.

e. Incohérence des politiques: les politiques nationales et les cadres juridiques ne sont pas toujours alignés sur les engagements régionaux et internationaux, ce qui nuit à la cohérence et à la coordination de la gouvernance des forêts et de la faune sauvage.

f. Manque de transparence et de sensibilisation: la transparence limitée de la gestion forestière et l'absence de sensibilisation du public à la valeur des écosystèmes forestiers entravent les progrès et réduisent l'appui apporté aux mesures de conservation.

Opportunités et initiatives

16. Malgré ces défis, plusieurs opportunités existent pour renforcer la gestion durable des forêts et de la faune sauvage dans les PEID d'Afrique:

a. Cadres régionaux: le Cadre pour la gestion durable des forêts en Afrique[3] (2020-2030) fournit des orientations à long terme pour la gestion forestière à travers le continent.

b. Partage des connaissances: des organisations telles que le Forum forestier africain s'efforcent de gérer les échanges de connaissances et de diffuser les meilleures pratiques en matière de gestion forestière par le biais de diverses plateformes.

c. Intégration aux objectifs de développement: la gestion durable des forêts est de plus en plus reconnue comme essentielle à la réalisation des aspirations de développement à long terme de l'Afrique et des objectifs de développement durable (ODD), en particulier en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

d. Dynamique de restauration: dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, les initiatives des PEID telles que le projet coordonné par la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) aux Comores, ont été mises en avant comme des exemples phares démontrant les avantages de la restauration des écosystèmes, qu'il s'agisse de l'amélioration des pêcheries, du tourisme ou de la résilience climatique.

Approches communautaires et locales

17. Les communautés locales jouent un rôle central dans la gestion des forêts et de la faune sauvage, contribuant à la surveillance, à l'application de la loi et aux initiatives visant à réduire la pression sur les écosystèmes et à soutenir la conservation.

a. La gestion communautaire de la faune sauvage associe les communautés locales à l'élaboration de directives de chasse fondées sur les connaissances traditionnelles et les données scientifiques, ainsi qu'au développement de sources alimentaires alternatives afin de réduire la pression sur les populations d'animaux sauvages. Dans certains PEID d'Afrique, les gardes forestiers ou côtiers

[3] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). « Cadre de Gestion Durable des Forêts pour l'Afrique (2020–2030) ». FAOLEX. https://faolex.fao.org/docs/pdf/au214444.pdf

basés sur les îles contribuent à faire respecter les réglementations en matière de chasse, à réduire le braconnage et à prévenir l'exploitation forestière illégale.

b. Surveillance et application: les communautés peuvent surveiller les tendances relatives à la faune sauvage, et les autorités locales peuvent collaborer avec des partenaires de confiance pour faire respecter les réglementations contre les activités illégales telles que le braconnage, l'exploitation minière et l'exploitation forestière illégale.

c. Moyens de subsistance et avantages économiques: la gestion durable des forêts soutient les économies locales en préservant les mangroves qui sont à la base de la pêche et de la productivité des sols, en fournissant du miel, du bois et des produits forestiers non ligneux, et en soutenant les chaînes de valeur agroforestières telles que la cannelle aux Seychelles et la vanille aux Comores. Les entreprises forestières communautaires (pépinières de bois) génèrent des revenus tout en contribuant à la gestion des écosystèmes.

d. Éducation et sensibilisation: les initiatives d'éducation à l'environnement, notamment les clubs de jeunes pour la protection de la faune sauvage, contribuent à sensibiliser les jeunes générations et à les encourager à adopter une attitude responsable à long terme.

IV. CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET À LA GOUVERNANCE

18. Les PEID d'Afrique continuent de renforcer leurs cadres politiques et de gouvernance afin de soutenir la gestion durable des forêts et de la faune sauvage, bien que les progrès varient d'un pays à l'autre. Les politiques, législations et structures institutionnelles nationales jouent un rôle central dans l'orientation de la conservation, la réglementation de l'utilisation des ressources et l'alignement des priorités nationales sur les engagements régionaux et mondiaux.

19. Plusieurs PEID ont élargi ou consolidé leurs réseaux d'aires protégées – zones terrestres, côtières et marines – afin de préserver des écosystèmes essentiels tels que les mangroves, les bassins versants et les habitats fauniques. Les PEID ont réalisé des progrès importants en matière de politiques en élargissant leurs parcs et réserves. Les lois nationales sur les forêts et la faune sauvage spécifient souvent le zonage à des fins de conservation. Plusieurs îles ont en outre conclu des accords transfrontaliers ou régionaux relatifs aux parcs. Ces cadres juridiques définissent également les procédures de réglementation de l'extraction des ressources, de la chasse et de l'introduction d'espèces. Des pays tels que les Seychelles et Maurice maintiennent des contrôles stricts sur l'introduction d'espèces sauvages et appliquent des réglementations visant à protéger les espèces menacées et endémiques.

20. Les efforts visant à développer et à renforcer les cadres juridiques et institutionnels restent une priorité. La plupart des PEID africains disposent de lois sur les forêts et la faune sauvage qui établissent des autorités de gestion, mais leur mise en œuvre est souvent entravée par une coordination insuffisante et des ressources financières limitées. Des inventaires forestiers nationaux (souvent soutenus par la FAO) sont en cours d'élaboration ou de mise à jour pour améliorer la disponibilité des données nécessaires à la planification de la gestion. La Côte d'Ivoire a récemment aidé la Guinée-Bissau à lancer sa première stratégie nationale de financement forestier et à intégrer des objectifs de reboisement dans la planification nationale du développement. De nombreux PEID harmonisent également leurs politiques avec les obligations et les objectifs internationaux en matière de notification, notamment les indicateurs 15.1.1 et 15.2.1 des

ODD[4], et intègrent des mesures d'atténuation basées sur les forêts dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN).

21. Le renforcement des capacités demeure essentiel pour améliorer la gouvernance. La formation des autorités locales et des communautés aux pratiques de gestion durable, à la surveillance écologique et à l'approche écosystémique renforce les capacités nationales de mise en œuvre. Les centres régionaux et les institutions techniques tels que la FAO (par exemple, les bureaux nationaux et régionaux de la FAO et le Bureau interafricain de l'Union africaine), apportent leur soutien dans des domaines tels que les systèmes d'information géographique (SIG) et les méthodes d'inventaire forestier. Les PEID bénéficient également d'initiatives mondiales telles que les fonds de préparation au mécanisme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) pour les projets de carbone forestier et de partenariats tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui mettent l'accent sur l'amélioration de la gestion des forêts et de la faune sauvage. Dans plusieurs pays, les efforts visant à intégrer les agences chargées des forêts et de la faune sauvage dans des structures ministérielles unifiées, contribuent à améliorer la coordination et la cohérence des politiques.

V. CONCLUSION

22. Les PEID sont confrontés à des défis écologiques et institutionnels uniques qui affectent la gestion durable de leurs ressources forestières et fauniques. Alors que certaines îles ont une couverture forestière importante, une forte densité de biomasse et des systèmes de gestion solides, d'autres sont confrontées à défis tels que des conditions arides, des espèces envahissantes, des incendies et des ressources terrestres et hydriques limitées. Malgré ces pressions, les PEID d'Afrique continuent de réaliser des progrès notables en matière de restauration, de gestion des zones protégées, de gestion communautaire et d'intégration des objectifs forestiers et fauniques dans les priorités nationales en matière de développement et de climat.

23. Les forêts et les ressources fauniques des PEID d'Afrique jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, en particulier les espèces endémiques, tout en contribuant à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, à la protection des côtes, à la stabilité des bassins versants et à la résilience climatique. La restauration menée par les communautés, le renforcement des cadres juridiques et politiques et l'amélioration des systèmes de données et de surveillance sont essentiels pour promouvoir une gestion durable. Un soutien technique continu, une gouvernance coordonnée et l'échange de connaissances entre les PEID d'Afrique et les partenaires régionaux restent essentiels pour consolider les progrès et combler les lacunes qui subsistent en matière de capacités.

[4] https://www.fao.org/forest-resources-assessment/en#:~:text=FRA%20is%20the%20mechanism%20for,In